

Décision

Générale

colonial

Décision n° 501 fixant à 96.000 francs métrés la contribution du Territoire au fonctionnement de l'Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux pour l'année 1952

n° 501

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mai 1952

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro
1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le montant de la contribution du Territoire au fonctionnement de l'Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux est fixé, pour l'année 1952, à 96.000 francs métropolitains. La dépense visée ci-dessus sera imputée au chapitre 1er, article 3, paragraphe II du Budget du Service local pour l'exercice 1952.